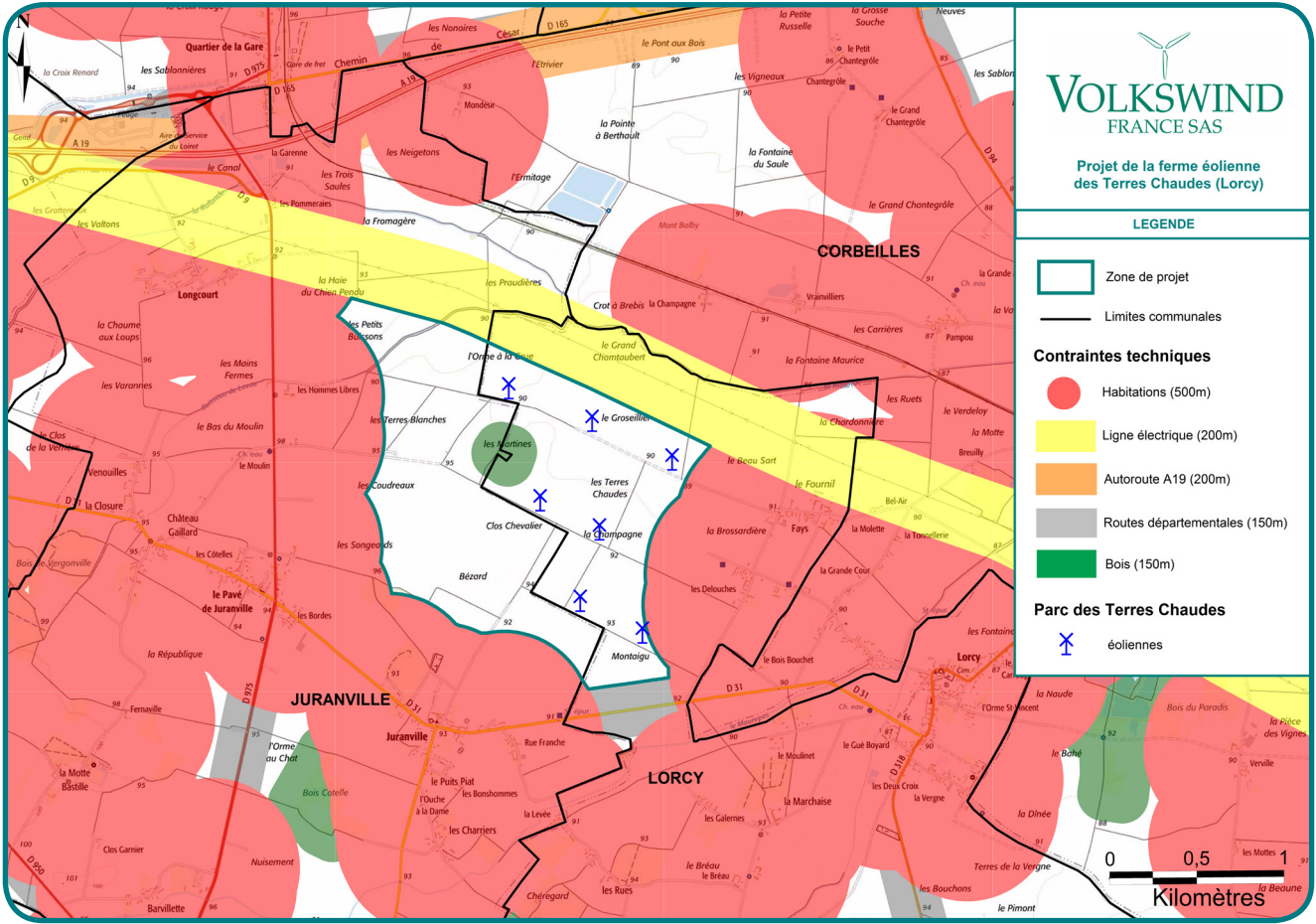


Le projet de la ferme éolienne des Terres Chaudes

Infos Projet

Début 2012	Analyse des contraintes permettant de définir la zone de projet
Début 2012	Premier contact avec la mairie de Lorcy pour les informer de la volonté de Volkswind d'étudier la faisabilité d'un projet éolien sur la commune
Juin 2012	Validation du Schéma Régional Eolien (SRE) de la Région Centre ; la zone d'étude est inscrite dans une zone favorable
Courant 2012	Démarches foncières auprès des propriétaires et exploitants afin de valider la faisabilité du projet
Avril 2013	Mise en place de la loi Brottes (suppression des ZDE)
Février 2015	Lancement de l'étude écologique
Mars 2015	Consultation des services instructeurs pour connaître leurs avis et préconisations pour le projet éolien
Mars 2015	Lancement de l'étude paysagère
4 ^{ème} trimestre 2015	Lancement de l'étude acoustique Communication auprès de la population
Mars 2016	Dépôt prévisionnel des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter sous le régime de l'autorisation unique

Zone d'étude du projet éolien et ses contraintes



D'un point de vue acoustique :

L'étude **acoustique** dont les relevés ont été réalisés du 26 janvier au 9 février (durée de 15 jours) à proximité des habitations les plus proches, définira si un plan de bridage est nécessaire afin de respecter l'arrêté du 26 août 2011. Une fois le parc construit, des mesures de réception seront réalisées afin d'attester la conformité du parc.

Et pour ma télé...

De nombreuses études sont nécessaires à l'élaboration d'un tel projet, Volkswind réalise notamment une étude préalable sur l'état de la **réception TV** des habitations qui se trouvent à proximité du site de projet. En cas de problème de réception du fait des éoliennes, la société mettra tout en oeuvre pour y remédier à ses frais conformément à l'article L112-12 du code de la construction et de l'habitation.

